

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC  
n°2025.01.03  
Séance du 21 Janvier 2025**

Nombre de membres - afférents au Conseil Municipal : 15 Date de la convocation :  
- en exercice : 15 16 Janvier 2024  
- présents : 13  
- excusés : 2

L'an deux mil vingt cinq le vingt et un janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoints.  
Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL, Conseillers.  
Excusés : David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD

Marie-Laure FAYARD a été nommée secrétaire

Objet de la délibération :

**Eclairage du stade en herbe /  
Demande de subvention auprès de la Région Auvergne  
Rhône Alpes**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Région Auvergne Rhône Alpes peut subventionner l'éclairage des stades de foot jusqu'à 50 % du reste à la charge des Communes.

Madame le Maire propose d'arrêter le plan de financement comme suit :

<b>Montant prévisionnel des travaux HT</b>	<b>54 183 €</b>	<b>100%</b>
REGION AURA	14 900 €	27.50%
SDE 43	24 383 €	45.00%
<b>Total subventions</b>	<b>39 283 €</b>	<b>72.50%</b>
Fonds propres	14 900 €	27.50%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ Approuve le projet d'éclairage du stade en herbe ainsi que son plan de financement prévisionnel,
- ✓ Autorise Madame le Maire à solliciter la participation la Région Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 50 % du reste à charge de la Commune,
- ✓ Autorise Madame le Maire à engager et signer toutes pièces nécessaires à l'opération.
- ✓ Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme au registre.  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture  
Le 22 Janvier 2025 et publication le 22 Janvier 2025

Le Maire

Caroline DI VINCENZO

AR Prefecture

043-214300584-20250121-DEL\_2025\_01\_03-DE  
Reçu le 22/01/2025